

MAIRIE
De
ROSNAY

36300

 02.54.37.80.17
rosnay-mairie@wanadoo.fr

Dans sa séance du 05/04/2024, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1/ VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal unanime s'est exprimé en faveur du maintien des taux des taxes locales :

Foncier bâti	:	21,86 %
Foncier non bâti	:	15,00 %
Taxe d'habitation sur		
Les résidences secondaires		10,25 %

2/VOTE DES BUDGETS :

A) Budget Communal :

Le Budget Primitif 2024 s'élevant à la somme de 425 550,00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 405 977,00 euros en section d'investissement est adopté à l'unanimité

B) Restaurant du Midi

Le Budget Primitif 2023 s'élevant à la somme de 20 662,00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 6 830,00 € en section d'investissement est adopté à l'unanimité

C) Budget Service des Eaux :

Le Budget Primitif 2022 s'élevant à la somme de 88 720,00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 95 100,73 euros en section d'investissement est adopté à l'unanimité

D) Budget Assainissement :

Le Budget Primitif 2022 s'élevant à la somme de 43 575,00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 51 763,00 euros en section d'investissement est adopté à l'unanimité.

E) Budget Transports Scolaires :

Le Budget Primitif 2022 s'élevant à la somme de 19 251,00 euros en section de fonctionnement et à la somme de 28 217,33 euros en section d'investissement est adopté à l'unanimité

3/CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} Classe

Le conseil municipal unanime décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de catégorie C à compter du 05 Septembre 2024 et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

4/DETERMINATION DES LOYERS DES APPARTEMENTS 2 ROUTE DE MEZIERES

Studios RDC :

<i>Location stagiaires/apprentis/étudiants (sur présentation de justificatifs)</i>	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
	55,00	110,00	165,00	220,00*
	Forfait ménage 30,00 €			
	* 50,00 € par semaine supplémentaire			

<i>Location saisonnière</i>	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
	75,00	130,00	195,00	260,00*
	Forfait ménage 30,00 €			
	* 70,00€ par semaine supplémentaire			

Appartement 1^{er} étage :

<i>Location stagiaires/apprentis/étudiants (sur présentation de justificatifs)</i>	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
	65,00	130,00	195,00	260,00*
	Forfait ménage 50,00 €			
	* 60,00€ par semaine supplémentaire			

<i>Location saisonnière</i>	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
	85,00	150,00	225,00	300,00*
	Forfait ménage 50,00 €			
	* 80,00€ par semaine supplémentaire			

Monsieur le Maire rappelle que les logements mis en location sont en priorité destinés à des apprentis, stagiaires ou étudiants.

Le conseil municipal unanime adopte les tarifs ci-dessus.